



# MAIRIE DE SAINT VERAND



## Compte-rendu du Conseil Municipal Du lundi 10 janvier 2022

Présents (excusés) : Mrs et Mmes Patrick-ABBAMONTE, Isabelle AULAS, Camille BERCHOUX, Gérard CHARDON, Thérèse CHAVAND, Jean-Jacques CORBIGNOT, Nadine-IMBERT, Christophe MALARD, Aurore MOISSET, Joël MORAND, Guillaume PETIT, Dominique POUTIGNAT, Joëlle RADDAZ, Christophe TRIOMPHE, Martine VIVIER-MERLE

Pouvoirs : Camille BERCHOUX à Joëlle RADDAZ, Nadine IMBERT à Thérèse CHAVAND

Secrétaire de séance : Martine Vivier-Merle

Gérard Chardon ouvre la séance à 18h50 en salle du conseil municipal. Martine Vivier-Merle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L 2121-15 du CGCT). Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

G. Chardon présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022 aux membres du Conseil Municipal et à la presse. Il regrette de ne pas pouvoir organiser de cérémonie à la population, mais les circonstances sanitaires ne le permettent pas.

### URBANISME

G. Chardon rend compte au Conseil Municipal des demandes d'urbanisme reçues et des décisions prises suite à leur instruction :

	N°069239 ...	Date de dépôt	Pétitionnaire	Adresse	Objet	Décision
PCM	2100007 M01	07/12/2021	FERNANDEZ Serge	Lot. Clos des Pierres Dorées – lot n°15	Modifications : tuiles, acrotère, niveaux de terrain, volets, façades, eaux pluviales, ouvertures	EN COURS
DP	2100039	20/12/2021	CHARDOT Ludovic	68 allée Chaux	Pose de 4 panneaux photovoltaïques sur abris de jardin	EN COURS

#### • SCOT :

Lors de la séance de novembre, les membres du Conseil ont répondu à un questionnaire pour la modification du SCoT. M. le Maire expose le condensé des réponses de toutes les communes du périmètre du SCoT Beaujolais ainsi que les enjeux du territoire.

La Commission urbanisme de la Cté de communes relaie aux Conseils municipaux les travaux du syndicat mixte du SCoT.

### PROJETS COMMUNAUX ET TRAVAUX EN COURS

#### • BATIMENTS

##### Chabert Moyères :

Les sondages qui seront réalisés le 24/01 pour l'étude de sols permettra de finaliser l'avant-projet. Le dossier sera mis en sommeil en attente de financements. Les arbitrages seront faits au moment du vote du BP 2022.

##### Eglise :

Une nouvelle consultation a été lancée pour le lot maçonnerie (nouvelle publicité avec cahier des charges allégé en raison du budget serré et du respect du code des marchés publics).

Les travaux devraient débuter en mars 2022 et durer jusqu'à l'automne 2022. Concernant le déroulement des travaux, une mise au point sera faite avec les deux entreprises retenues. A cette occasion, il sera décidé la mise en place de l'échafaudage (en totalité ou en 2 temps). Afin de répondre aux attentes ou demandes des familles, la façade nord sera traitée en priorité, quelque

soit la solution retenue, afin de déposer l'échafaudage sur cette partie dès que les travaux seront terminés.

### **Bâtiment Les Serves**

Le dossier de subvention a été retenu au titre de la DSIL rénovation énergétique.

Le maître d'œuvre réalise un avant-projet avec des variantes par rapport au projet initial (ex : isolation intérieure de 14 cm). La salle de sport et l'ancienne salle de musique seront isolées.

La chaufferie fioul sera remplacé par une autre solution énergétique. L'architecte propose l'installation d'une Pompe à chaleur Air Eau en raison de l'intermittence d'utilisation de la salle et afin de faciliter la gestion au quotidien du bâtiment.

Les présidents des associations qui utilisent la salle ont été sollicité pour donner leur avis. Aucune opposition à une isolation par l'intérieur n'a été émise.

Les 2 solutions d'isolation présentent chacune leurs avantages et leurs inconvénients. La commission bâtiment se réunit le 17/01. Cette rencontre permettra d'étudier les différentes solutions et d'en retenir une afin de lancer les études d'exécution. .

### **Divers :**

J.J Corbignot explique que plusieurs cheneaux sont à remplacer sur divers bâtiments, notamment au-dessus de la médiathèque.

- **VOIRIE**

La commission se réunira samedi 22/01 pour étudier les propositions d'investissements voirie 2022 (travaux d'investissement et réflexion sur l'évolution du matériel).

- **FLEURISSEMENT**

M. Vivier-Merle explique que la commune a conservé sa 1<sup>ère</sup> fleur pour 3 ans grâce au dossier de candidature présenté cet été à « Villes et Villages fleuris ». Le jury a particulièrement noté l'accueil dans le village, le bon entretien, les aménagements de la voie nouvelle et le dispositif de récupération d'eau pluviale utilisé pour l'arrosage.

L'objectif de la commission fleurissement est d'obtenir la 2<sup>ème</sup> fleur en 2024. Pour cela, les plantations de la place du village seront revues.

## **FINANCES : INVESTISSEMENT 2022**

G. Chardon présente au Conseil les projections budgétaires d'investissement pour les principales opérations de travaux : bâtiment Les Serves, bâtiment Chabert/Moyère et Eglise. Il présente également les perspectives de subventions et de reversement de la TVA.

## **DELIBERATIONS**

- **N°22-01-01 : VOIRIE RUE TRAVERSIERE**

G. Chardon explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'élargir et de sécuriser la rue Traversière, rue très étroite, un administré a fait don d'une bande de terrain à la Commune. Il convient de régulariser les actes notariés et le cadastre, conformément aux documents d'arpentage.

Il expose que la famille MICHEL a donné à la Commune de Saint-Vérand une bande de terrain de 43 m<sup>2</sup> dans le cadre de l'aménagement de la rue, à charge de celle-ci de procéder à l'établissement des actes réglementaires et d'en assumer le coût.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de M. le Maire
- ACCEPTE la cession, par MM. Jean MICHEL et Franck MICHEL, des parcelles cadastrées AB 311 pour 20 m<sup>2</sup>, AB 209 pour 8 m<sup>2</sup> et AB 206 pour 15 m<sup>2</sup>, soit un total de 43 m<sup>2</sup>
- DIT que la Commune de Saint-Vérand prend à sa charge l'établissement des actes relatifs à ce dossier notamment les actes notariés et cadastraux
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette opération.

- **N°22-01-02 : ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX « RÉFECTION DE LA COUVERTURE, DE LA ZINGUERIE ET NETTOYAGE PAR GOMMAGE DES FAÇADES DE L'ÉGLISE DE SAINT-VERAND »**

M. le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer les lots n°2 « Maçonnerie pierre de taille » et n°3 « Couverture ardoises – zinguerie » pour le marché de travaux de « réfection de la couverture, de la zinguerie et nettoyage par gommage des façades de l'église de Saint-Vérand ».

Une consultation a été lancée le 16/07/2021 avec réponse au 17/09/2021 pour les lots n°2 et n°3. Le lot n°2 ayant été déclaré sans suite, une nouvelle consultation pour celui-ci a été lancée le 14/12/2021 avec réponse au 03/01/2022.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres.

Considérant les consultations en date du 16/07/2021 et du 03/01/2022,  
Considérant les 5 offres reçues pour le lot n°2 et les 9 offres reçues pour lot n°3,  
Considérant la réunion de la commission d'appel d'offre du 03/01/2022 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,  
Considérant la note obtenue par l'entreprise SCCR pour le lot n°2,  
Considérant la note obtenue par l'entreprise COMTE pour lot n°3,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

- DESIGNNE l'entreprise COMTE en tant que titulaire du lot n°2 « Maçonnerie pierre de taille » du marché de « réfection de la couverture, de la zinguerie et nettoyage par gommage des façades de l'église de Saint-Vérand. » pour l'année 2022, pour un montant de 111 270,60 € HT pour l'offre de base et 19 437,50 € HT pour la tranche conditionnelle soit un total de 130 708,10 € HT.
- DESIGNNE l'entreprise SCCR en tant que titulaire du lot n°3 « Couverture ardoises – zinguerie » du marché « réfection de la couverture, de la zinguerie et nettoyage par gommage des façades de l'église de Saint-Vérand » pour l'année 2022, pour un montant de 141 522,40 € HT pour l'offre de base.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2022
- AUTORISE Mr le Maire à signer tout document afférant

- **N°22-01-03 : REMBOURSEMENT CARTE DE VŒUX**

M. le Maire expose au Conseil qu'un achat de carte de vœux a été réalisé en décembre 2021. Cependant, au vu de l'impossibilité de payer par mandat administratif et considérant l'opportunité, M. Chardon a proposé d'avancer les frais par carte bancaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le remboursement des frais engagés par M. Chardon, à savoir 63,92 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le remboursement des frais liés à l'achat des cartes de vœux
- DIT que la somme de 63,92 € sera versée à M. Gérard CHARDON
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette opération.

## **BULLETIN MUNICIPAL**

Le bulletin municipal sera prêt vers le 19 janvier et devrait être distribué fin janvier. La maquette est présentée aux membres du Conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **ILLUMINATIONS :**

Elles seront déposées fin janvier 2022.

- **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Les armoires électriques ayant été mises en conformité, la commune est incitée à réduire l'éclairage public durant la nuit. M. le Maire propose aux conseillers de réfléchir à cette proposition d'ici la prochaine réunion du Conseil. Actuellement, seul l'éclairage du hameau de Taponas est éteint de 23h à 6h.

- **MANIFESTATIONS**

Les manifestations de janvier sont annulées ou reportées pour mesures de précaution. Seul le drive organisé par la classe en 2 pour de la vente à emporter pourra se faire, dans le respect des mesures sanitaires.

- **EOLIEN**

Le Préfet lance une concertation avec les intercommunalités sur la cartographie des zones favorables aux projets éoliens. Les Maires du secteur concerné sont invités à participer à cette visioconférence.

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Martine VAILLY et Gérard FAYOLLE vont faire le recensement. 2 secteurs. Ils ont été formés. Ils ont commencé leur tournée de reconnaissance. Les flyers seront distribués lors de la période du recensement.

Actuellement la commune compte 1237 habitants (dont 25 comptés à part).

- **ENTRETIEN BATIMENTS :**

Plusieurs bâtiments communaux ont connu des soucis de chauffage dans les différents bâtiments et ont nécessité des interventions de maintenance.

- **ECOLE :**

La rentrée a été mouvementée avec le nouveau protocole, notamment pour le périscolaire. Le personnel communal répond présent et assure au mieux. Des changements ont été annoncés par le ministre de l'Éducation nationale le 10/01.

- **ECOLE PRIVEE :**

La commune a adressé un courrier à l'APEL et en copie au directeur de l'OGEC. G. Chardon souhaite caler la procédure avec l'école privée avant d'envisager toute libération des logements.

- **DEPART SECRETAIRE GENERALE**

La secrétaire générale est mutée au 14 janvier 2022. Une personne du service remplacement du Centre de gestion assurera l'intérim quelques journées par mois.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50. La prochaine séance aura lieu début février 2022.

**Le Maire**

**Gérard Chardon**

